



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2024

Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

M. Anthony GIANNASI (PDC), Président

M. Guy ZWAHLEN (PLR), vice-Président

M. Julien LEVY (Vert'libéraux), 1^{er} Secrétaire

Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)

excusé

Mme Esther MESROBIAN (PLR)

Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)

M. Marc OBERSON (PDC)

M. Norberto BIRCHLER (PLR)

Mme Patricia REYMOND (PLR)

excusée

Mme Christine BOUVIER (PLR)

Mme Alexandra RYS (PDC)

M. Philippe CORBAT (PLR)

M. Roland SUTTER (PLR)

Mme Janine FUOCHI (PDC)

M. Alain STRAUMANN (PLR)

M. François FREY (PLR)

Mme Ruth VESTI (PDC)

M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)

M. Laurent WISLER (Alternative com.)

M. Zahi HADDAD (PLR)

M. Stephan ZWETTLER (PLR)

Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC) *excusée*

Membres du Conseil administratif

M. Philippe THORENS (PDC), Maire

Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative

M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 20h00. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il remercie les membres du public pour leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue. A l'issue de la séance, il les informe qu'ils sont conviés au cernotzet de la mairie, afin de partager un moment de convivialité. Plus formellement, il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 26, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photos pendant la séance.

Il annonce que Mme LEITNER-RIAT et REYMOND, ainsi que M. AMBROSETTI, sont excusés.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présentation de nouveaux collaborateurs

M. le Président passe la parole au Conseil administratif pour la présentation de nouveaux membres de l'administration communale.

M. le Maire présente une collaboratrice engagée en tant qu'assistante administrative pour le département technique, à 100%, depuis le 1^{er} avril dernier.

M. GOEHRING présente un collaborateur engagé en tant qu'agent d'exploitation au sein de la voirie, à 100%, depuis le 1^{er} mars dernier.

Pour terminer, il présente l'agent de police municipale qui a été promu au grade de Sergent, remplaçant du Chef de poste, au sein du service de la police municipale, depuis le 1^{er} avril dernier.



Applaudissements.

Tournoi de football et de pétanque des élu-es 2024

M. le Président rappelle qu'une invitation a été envoyée par courriel et que les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement via le lien indiqué dans celui-ci.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MARS 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 mars 2024.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. PRESENTATION DES COMPTES 2023

M. le Président donne la parole à M. GOEHRING pour la présentation des comptes 2023.

M. GOEHRING commente les diapositives qui composent cette présentation (en annexe).

Il indique que les comptes 2023 présentent un excédent de revenus (boni) d'un montant de 8'251'382 F. Il précise que ce résultat est principalement dû à des revenus fiscaux plus élevés que ceux attendus.

Une fois sa présentation terminée, **M. GOEHRING** parcourt les différents documents relatifs aux comptes 2023. Il demande aux membres du Conseil municipal de l'interrompre s'ils ont des remarques ou questions particulières.

Comptes 2023 de la commune de Collonge-Bellerive

M. GOEHRING passe en revue les documents suivants insérés sur CMNet au préalable : rapport de l'organe de révision, message du Conseil administratif, bilan, compte de résultat, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie, règles et principes régissant la présentation des comptes, état du capital propre, tableau des provisions, tableau des participations, tableau des garanties et des engagements conditionnels, tableaux des immobilisations, explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés, indications supplémentaires, indicateurs financiers, la liste des crédits budgétaires supplémentaires, ainsi que les projets de délibérations qui seront soumises au vote lors de la séance plénière du 16 mai 2024.

Ces documents ne font l'objet d'aucune intervention.

Rapport de l'organe de révision et comptes 2023 du Groupement intercommunal de la petite enfance COHERAN & CO

Ces documents ne font l'objet d'aucune intervention.

Rapport de l'organe de révision et comptes 2023 du Groupement intercommunal du Centre sportif de Rouelbeau

Ces documents ne font l'objet d'aucune intervention.



Rapport de l'organe de révision et comptes 2023 du Groupement intercommunal de l'Organisation régionale de protection civile Lac

Ces documents ne font l'objet d'aucune intervention.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023 et rapport de gestion 2023 de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie

Ces documents ne font l'objet d'aucune intervention.

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2023 et rapport d'activité 2023 de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive

Ces documents ne font l'objet d'aucune intervention.

M. le Président remercie M. GOEHRING pour sa présentation et rappelle que tous ces documents ont été étudiés en détail par la commission des Finances lors de sa séance du 15 avril 2024, dont le rapport sera approuvé au point N°5 de l'ordre du jour.

Il précise que la résolution et les délibérations relatives aux comptes 2023 seront soumises au vote lors de la prochaine séance plénière du 16 mai 2024 et qu'elles ont toutes été préavisées favorablement par la commission des Finances.

Il passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

4. RAPPORT ADMINISTRATIF 2023

M. le Président donne la parole à M. le Maire

M. le Maire informe que le rapport administratif 2023 a été inséré sur CMNet avec les documents de la séance de ce jour. Il indique que les éventuelles remarques ou corrections peuvent être transmises au secrétariat général, d'ici au 13 mai prochain. Il relève le travail extraordinaire qui est fait pour produire ce rapport.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président informe que la commission Aménagement du 25 mars 2024 a fait l'objet uniquement d'un procès-verbal qui est disponible sur CMNet.

- **Finances du 19 mars 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 19 mars 2024.

M. le Président rappelle que les deux décisions de l'Association des communes genevoises ont déjà été votées lors de la précédente séance plénière. Il ajoute que la décision relative à l'affectation partielle du résultat 2023 à la réserve conjoncturelle sera votée dans le cadre du vote des comptes 2023, lors de la séance plénière du 16 mai 2024.

M. le Président passe au rapport suivant.



- **Routes et infrastructures du 26 mars 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 26 mars 2024.

M. le Président indique que les décisions relatives au crédit d'étude destiné aux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin des Rayes, au chemin du Vieux-Vésenaz et au chemin Neuf-de-Vésenaz, au crédit d'étude destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées à la route d'Hermance, ainsi que le crédit d'engagement destiné au resurfaçage au chemin du Vieux-Vésenaz, au chemin des Crêts-de-la-Capite, à la route de la Repentance et au chemin de Plumaget, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Réaménagement de la route d'Hermance entre le chemin du Botterel et le chemin de Margencel

M. le Président demande à M. SUTTER de lire le préavis relatif au réaménagement de la route d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel.

Après lecture des préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le principe d'un pilotage communal des pré-études relatives au réaménagement de la route d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte le principe d'un pilotage communal des pré-études relatives au réaménagement de la route d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel.

Crédit d'étude de 400'000 F destiné aux pré-études relatives au réaménagement de la route d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel

M. le Président demande à M. SUTTER de lire le préavis relatif à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné aux pré-études relatives au réaménagement de la route d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel

Après lecture des préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'ouverture d'un crédit d'étude de 400'000 F destiné aux pré-études relatives au réaménagement de la route d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit d'étude de 400'000 F destiné aux pré-études relatives au réaménagement de la route d'Hermance entre le chemin de Botterel et le chemin de Margencel.

M. le Président rappelle que le vote de cette délibération a été reporté à une date ultérieure, afin de préciser le cadre à convenir, avec le canton, pour ce projet qui sera réalisé sur le domaine public cantonal.

Ce sujet retournera donc en commission Routes et infrastructures avant d'être étudié par la commission des Finances.

Projets de réalisation de bandes cyclables aux chemins de la Plantée-du-Chêne et de Saint-Maurice

M. le Président demande à M. SUTTER de lire le préavis relatif aux projets de réalisation de bandes cyclables aux chemins de la Plantée-du-Chêne et de Saint-Maurice.

Après lecture des préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent les projets de réalisation de bandes cyclables aux chemins de la Plantée-du-Chêne et de Saint-Maurice, tels que présentés, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte les projets de réalisation de bandes cyclables aux chemins de la Plantée-du-Chêne et de Saint-Maurice, tels que présentés.

Clôture de la motion 21-02 « Belles étoiles ! »

M. le Président informe que la commission a préavisé favorablement la clôture de la motion 21-02 « Belles étoiles ! ». Comme il a été demandé à la commission Environnement et développement de se prononcer également sur ce point, il indique que le Conseil municipal se prononcera après le préavis rendu par cette commission.

Il passe au rapport suivant.

- **Finances du 15 avril 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 15 avril 2024.

M. le Président rappelle que la commission a préavisé favorablement les comptes 2023 et que ceux-ci seront votés lors de la prochaine séance plénière du 16 mai 2024.

Par ailleurs, il indique que les décisions relatives au crédit d'étude destiné aux collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin des Rayes, au chemin du Vieux-Vésenaz et au chemin Neuf-de-Vésenaz, au crédit d'étude destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées à la route d'Hermance, ainsi que le crédit d'engagement destiné au resurfacement au chemin du Vieux-Vésenaz, au chemin des Crêts-de-la-Capite, à la route de la Repentance et au chemin de Plumaget, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Juridique et naturalisations du 16 avril 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Juridique et naturalisations du 16 avril 2024.

Modification du règlement du Conseil municipal

M. le Président demande à M. BIRCHLER de lire le préavis relatif à la modification du règlement du Conseil municipal

Après lecture des préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la modification du règlement du Conseil municipal tel que présenté et modifié, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la modification du règlement du Conseil municipal tel que présenté et modifié.



M. le Président précise que le projet de modification de ce règlement sera étudié durant l'été par le Service des affaires communales, puis qu'il fera l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote durant l'automne prochain.

Il passe ensuite au rapport suivant.

- **Scolaire du 18 avril 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

Par 18 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 18 avril 2024.

M. le Président indique que la décision relative à la clôture de la motion 21-01 « Pour un Parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive », préavisée favorablement par la commission, sera traitée au point n°9 de l'ordre du jour.

M. le Président passe au rapport suivant.

- **Environnement et développement durable du 22 avril 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 22 avril 2024.

- **Bâtiments et logement du 24 avril 2024**

M. le Président informe que le rapport de cette commission sera voté lors de la prochaine séance plénière.

En l'absence du Président de la commission Bâtiments et logement, **M. le Président** informe que cette commission a préavisé favorablement le crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, ainsi que pour les crédits budgétaires supplémentaires 2024, qui font l'objet de délibérations soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

- **Finances du 30 avril 2024**

M. le Président informe que le rapport de cette commission sera voté lors de la prochaine séance plénière.

Il demande à M. SUTTER, rapporteur de cette commission, de faire part des préavis rendus par la commission au sujet du crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, ainsi que pour les crédits budgétaires supplémentaires 2024, qui feront l'objet de délibérations soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. SUTTER informe que la commission a préavisé favorablement le crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2024.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

AG
JR



6. PROJETS DE DELIBERATION

Délibération 24-03 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 170'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin des Rayes, dp8351 et dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-03, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 170'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin des Rayes, dp8351 et dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Après avoir constaté une erreur dans l'insertion de certaines délibérations sur CMNet, **M. le Président** demande une suspension de séance et demande aux chefs des groupes de se réunir à l'extérieur de la salle.

La séance est suspendue durant 5 minutes.

M. le Président informe que les délibérations 24-03 et 24-04 n'ont pas été insérées correctement sur CMNet. Après discussions avec les chefs de groupe et étant donné que ces textes ont pu tout de même être étudiés au préalable par les différents groupes, il a été décidé de les soumettre au vote comme prévu. Cependant, il indique que ces deux délibérations seront lues intégralement.

Comme il n'y a pas d'oppositions à cette proposition, **M. le Président** demande à M. LEVY de lire entièrement la délibération 24-03.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-03 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-03, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-03 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 170'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin des Rayes, dp8351 et dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 24-04 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenaz et le chemin de Botterel, DP8362, propriété du canton de Genève

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-04, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vésenaz et le chemin de Botterel, DP8362, propriété du canton de Genève.

M. le Président demande à Mme DI ROMANO de lire entièrement la délibération 24-04.



Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-04 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-04, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-04 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel, DP8362, propriété du canton de Genève.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 24-05 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 300'000 F, destiné à des interventions de resurfaçages partiels des chaussées de la route de la Repentance, dp8453, du chemin des Crêts-de-la-Capite, dp8368, du chemin du Vieux-Vésenaz, dp8359, ainsi que du trottoir du chemin de Plumaget, dp8354, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-05, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 300'000 F, destiné à des interventions de resurfaçages partiels des chaussées de la route de la Repentance, dp8453, du chemin des Crêts-de-la-Capite, dp8368, du chemin du Vieux-Vésenaz, dp8359, ainsi que du trottoir du chemin de Plumaget, dp8354, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire la délibération 24-05.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-05 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-05, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-05 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 300'000 F, destiné à des interventions de resurfaçages partiels des chaussées de la route de la Repentance, dp8453, du chemin des Crêts-de-la-Capite, dp8368, du chemin du Vieux-Vésenaz, dp8359, ainsi que du trottoir du chemin de Plumaget, dp8354, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 24-06 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, sise chemin de Relion 22, parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-06, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, sise chemin de Relion 22, parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la délibération 24-06.



Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-06 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-06, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, sise chemin de Relion 22, parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président passe à la délibération suivante.

Délibération 24-07 : Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 202'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats et honoraires

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-07, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-07 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 202'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats et honoraires.

M. le Président demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 24-07.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-07 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-07, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-07 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 202'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats et honoraires.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROJET DE RESOLUTION

Comme il n'y a pas de projet de résolution, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. PROJET DE MOTION

Motion 24-04 : La commune soigne ses entrées et sorties

M. le Président donne la parole à M. WISLER.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** présente cette motion proposée par son groupe.

Il indique que cette motion fait suite au constat de la difficulté de comprendre que l'on se trouve sur le territoire communal de Collonge-Bellerive en raison des différentes localités qui existent (Collonge, Vézenaz, La Capite, La Pallanterie, La Gabiule, ...). Il aimerait qu'il soit possible de l'identifier dès l'entrée sur le territoire. Il relève que même les médias citent Vézenaz comme étant une commune.

Des photos illustrant les différentes entrées sur le territoire communal sont projetées à l'écran.

Il encourage l'assemblée à accepter l'entrée en matière.

M. le Président soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 24-04, lèvent la main ».



A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 24-04 « La commune soigne ses entrées et sorties ».

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire cette motion.

Après lecture de la motion, **M. le Président** demande s'il y a des questions ou remarques sur cette motion 24-04. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote la motion 24-04 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 24-04, lèvent la main ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte la motion 24-04 « La commune soigne ses entrées et sorties ».

M. WISLER remercie l'assemblée pour ce vote unanime.

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

9. PROPOSITION RELATIVE A LA CLOTURE DE LA MOTION M21-01 « POUR UN PARLEMENT DE JEUNES A COLLONGE-BELLERIVE »

M. le Président informe que la commission Scolaire, lors de sa séance du 18 avril dernier, a accepté à l'unanimité de clôturer la motion M21-01 « Pour un parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive ».

Il demande s'il y a des remarques ou des questions. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** soumet au vote la clôture de la motion 21-01 : « Que celles et ceux qui acceptent de clôturer la motion 21-01 « Pour un parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive », lèvent la main. ».

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte de clôturer la motion 21-01 « Pour un parlement de Jeunes à Collonge-Bellerive ».

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Balançoires pour les petits dans les parcs de jeux à Collonge

Mme DI ROMANO rapporte que des habitants se sont plaints qu'il n'y a pas de balançoires pour les petits dans les parcs de jeux à Collonge et demande donc s'il est possible d'en prévoir.

Mme LAPAIRE répond qu'il existe une balançoire pour les petits dans le petit parc de jeux à la Ferme de Saint-Maurice. Elle explique que tous les parcs de jeux de la commune sont réétudiés chaque année par des spécialistes, notamment au niveau des normes de sécurité qui évoluent régulièrement. Il est difficilement possible d'ajouter seulement une balançoire sans devoir revoir l'équipement dans son ensemble.

Elle étudiera cette demande avec les services communaux. Actuellement, elle rappelle que la place de jeux de la place de la Nymphé est en cours de réaménagement.

Demande d'installation d'une terrasse

Mme AZARM AZARPEY a été interpellée par les nouveaux gérants du restaurant situé au 82 route de Thonon, car ils souhaitent pouvoir installer une terrasse sur le domaine public du côté de la route. Elle demande à qui ils doivent faire cette demande et auprès de quel service.



M. GOEHRING indique qu'il faut s'adresser à la police municipale.

Selon **Mme AZARM AZARPEY** la police municipale aurait dirigé ces personnes auprès de la mairie.

M. GOEHRING confirme que cette demande doit être faite auprès de la police municipale.

Annulation de l'édition 2024 du Festival de Bellerive

M. GINDRAUX indique avoir appris avec tristesse l'annulation de l'édition 2024 du Festival de Bellerive par le biais d'un article publié ce jour par la Tribune de Genève. Il souhaite avoir des explications de la part du Conseil administratif.

En préambule, **M. le Maire** tient à préciser que le journaliste a pris contact avec lui à 10h ce matin et que l'article est paru déjà à 17h00.

Il explique avoir été très surpris d'apprendre, le 9 février dernier, la décision de l'association du Festival de Bellerive d'annuler l'édition 2024. Il rappelle que le rôle de la commune au niveau de ce festival est d'agir en tant que subventionnaire et facilitateur pour la mise à disposition de la Ferme de Saint-Maurice.

Il ajoute avoir confirmé au journaliste et à tous ceux avec qui il s'est entretenu sur ce sujet que le soutien de la part de la commune était total. Il confirme que la subvention 2023 de 48'000 F a bien été versée et que la subvention 2024 a été acceptée par la commission Culture et loisirs, puis par le Conseil municipal, dans le cadre du budget 2024, sans aucune remise en question.

Il précise qu'en 2023, la commune a versé une subvention monétaire de 15'000 F en tout début d'année contre 5'000 F les années précédentes. Toujours en 2023, le reste des versements sur justificatifs ont été versés avec trois mois de retard par rapport aux années précédentes en raison de questionnements par rapport à des factures.

Pour ce qui est de la préservation de la Ferme de Saint-Maurice, **M. le Maire** rappelle qu'il s'agit d'un bâtiment recensé. Il y a deux ans, il a été demandé à toutes les associations de ne plus clouer, percer ou visser dans les poutres historiques de la ferme de Saint-Maurice. Il indique que cela a posé quelques problèmes au Festival de Bellerive qui a, en 2023, installé des appareils à air conditionné qui ne semble pas avoir eu l'effet escompté, car une personne se serait sentie mal. Il ajoute que le service des bâtiments travaille, afin d'installer une solution pérenne pour la fixation de ventilateurs ou d'autres éléments qui pourraient être fixés aux poutres de la Ferme de Saint-Maurice.

Concernant la tente, il explique que durant une dizaine d'année il a été essayé d'avoir une seule tente pour le Festival de Bellerive et les promotions scolaires. En 2023, cela a été possible et cela paraissait être une chose sensée d'autant plus qu'en 2023, une seule semaine séparait les deux événements.

Au sujet de l'article en tant que tel, **M. le Maire** estime qu'il n'est pas très professionnel dans le sens où sa rédaction est basée sur des sources anonymes. Il ajoute que la mention comme quoi le chef de la police a fait une notation sur google est fausse. Ce n'est ni le chef de la police actuelle, ni le précédent ; il s'agit d'un post fait il y a cinq ans.

D'une manière générale, il regrette cet article, car il ne reflète pas tous les efforts, notamment financiers, qui sont fait par la commune de Collonge-Bellerive au niveau de la culture.

Il ajoute que le contact avec les organisatrices de ce festival a toujours été très bon et qu'il y a une réelle volonté de continuer à travailler avec. Il indique qu'il était d'ailleurs prévu de les rencontrer bien avant la parution de cet article, afin de définir les contours de l'édition 2025, notamment concernant la partie monétaire donnée en amont, et au sujet de ce qui pourrait être installé de manière pérenne pour la ventilation et l'éclairage sous la Ferme de Saint-Maurice.

Handwritten signature and initials.



Il conclut en disant être pleinement conscient du travail extraordinaire réalisé par les deux organisatrices pour réaliser ce magnifique festival. Il souhaite poursuivre cette collaboration et se réjouit de pouvoir discuter avec les organisatrices pour que l'édition 2025 puisse avoir lieu.

M. WISLER demande si la commune ne devrait pas rédiger un communiqué de presse.

M. le Maire répond qu'il n'a pas envie de polémiquer, mais il en discutera avec ses collègues du Conseil administratif.

M. ZWETTLER demande si M. le Maire était au courant de l'annulation du festival avant le contact avec le journaliste.

M. le Maire répond avoir reçu cette information le 9 février dernier.

M. ZWETTLER demande s'il n'a pas été possible de les faire revenir sur leur décision.

M. le Maire répond que la commune n'a rien changé à son soutien et c'est pourquoi il a mentionné que cette décision l'avait surpris. Il ajoute être conscient que d'organiser un festival de cette qualité est une tâche très lourde.

M. GINDRAUX s'étonne que le Conseil municipal n'ait pas été averti de cette annulation connue depuis le 9 février.

M. le Maire répond que la Présidente de la commission Culture et loisirs a été informée tout de suite.

Mme DI ROMANO trouve également qu'il aurait été appréciable que le Conseil municipal soit tenu au courant. Elle demande quelle est la situation actuelle et s'il y a déjà des discussions pour 2025.

M. le Maire répond que la commune va prendre contact rapidement avec l'association, afin de définir les contours de l'édition 2025 et faire un bilan de celle de 2023.

Mme BOUVIER est également étonnée que le Conseil municipal n'ait pas été informé. Par ailleurs, elle relève qu'il est désagréable de lire ce genre d'article en sachant tout ce que fait la commune au niveau de la culture.

M. SUTTER informe que la newsletter du Festival de Bellerive est parue ce jour vers 18h et il est indiqué que le festival était annulé pour des raisons techniques, car les organisateurs ne pouvaient pas garantir un environnement de fraîcheur acceptable pour les spectateurs.

M. le Président fait remarquer que cette annulation a déjà été annoncée lors de la séance plénière du Conseil municipal du 19 mars dernier comme cela est mentionné dans l'extrait du procès-verbal diffusé à l'écran.

Trottoirs et passages piétons le long de la route de Thonon

Mme VESTI a été interpellée par une habitante de la route de Thonon au sujet d'un tronçon, entre le giratoire de la Pallanterie et celui des Tattes, où un seul côté de la route est bordé d'un trottoir. Comme il y a des passages piétons uniquement aux extrémités, elle demande si la commune peut demander au canton de créer des passages piétons, afin de permettre aux personnes habitant du côté sans trottoir de pouvoir rejoindre l'autre côté en toute sécurité.

S'agissant effectivement d'une route cantonale, **M. GOEHRING** indique que la commune peut se charger d'écrire un courrier au canton.

Marathon de Genève – 4-5 mai 2024

Mme RYS s'étonne que les habitants aient reçu si tardivement, le 22 avril 2024, le plan contenant les fermetures de routes durant le week-end du Marathon de Genève du 4 et 5 mai 2024. Elle demande ce que la commune peut faire, afin que cette information soit diffusée plus en avance.

Voir remarques
P.V. du C.M.

AG JL

M. GOEHRING relève qu'il est toujours difficile de choisir le bon moment pour diffuser ce type d'information ; pas trop tôt pour que les gens n'oublient pas et pas trop tard pour qu'ils puissent anticiper... Cela sera réétudier avec les organisateurs pour la prochaine édition.

Mme DI ROMANO rappelle que des panneaux d'information sont également disposés au bord des routes depuis 2-3 semaines ; elle suggère de demander d'installer ces panneaux un peu plus tôt.

M. ZWETTLER demande si le Conseil administratif peut négocier avec les organisateurs d'accueillir qu'une fois sur deux cette manifestation dans la région.

M. GOEHRING répond que le marathon ne traverse pas uniquement la commune de Collonge-Bellerive. Il ajoute que de nombreux paramètres sont à prendre en considération dans l'organisation d'un marathon, notamment la distance à parcourir. De plus, il s'agit d'une manifestation organisée seulement une fois par année.

Mme LAPAIRE relève qu'il s'agit d'un évènement important et plutôt rare dans la région. Par ailleurs, cet évènement apporte une belle énergie, même en tant que spectateur, et permet de faire connaître la région. De plus, elle ajoute que la commune souhaite encourager le sport. Pour sa part, elle se réjouit que cette manifestation se déroule en partie sur la commune.

M. SUTTER, qui a eu l'occasion d'organiser des évènements du même genre, indique qu'il est compliqué de contenter tout le monde.

M. BIRCHLER habite dans la zone où il n'est pas possible de sortir durant la course. Il encourage les membres du Conseil municipal à soutenir les coureurs sur le parcours et peut-être même qu'ils en reconnaîtront quelques-uns...

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

11. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Course à travers le coteau à Bernex – 27 avril 2024

M. ZWALHEN regrette avoir été le seul élu de la commune, et même de la région Arve et lac, à avoir participé à cette course. Il espère que pour la prochaine édition il sera possible de former une équipe. Il ajoute que le secrétaire général de la commune de Bernex lui a demandé de transmettre ses remerciements au Conseil administratif pour l'accueil qu'il a eu la veille dans le cadre de l'assemblée des secrétaires généraux qui s'est tenue à Collonge.

Concours Prim'ski

M. SUTTER informe que les enfants des écoles de Collonge-Bellerive ont remporté le concours de ski Prim'ski qui s'est déroulé à la fin du mois de mars.

Applaudissements.

Communes-Ecole

En tant que représentant auprès du comité de l'Association Communes-Ecole, **M. BIRCHLER** annonce avec satisfaction que la fréquentation des cours est revenue au même niveau qu'avant le COVID. Il ajoute que cette association est bien gérée et les communes sont remerciées pour leur soutien.

Il profite de cette occasion pour faire part d'une exposition organisée à la galerie d'Anières sur le thème du papier, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2024.



Motion M24-02 « Aménagement d'une voie verte Hermance – Collonge-Bellerive »

M. BIRCHLER annonce que le Conseil municipal de la commune de Corsier vient de voter une motion similaire à celle votée tout récemment par le Conseil municipal de Collonge-Bellerive. Il estime qu'avec cette dynamique positive ce projet a toutes les chances d'aboutir.

Comité du FC St-Paul

M. WISLER informe qu'il siège dès à présent au sein du comité du FC St-Paul.

Applaudissements.

Comme il n'y a plus communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

12. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à M. le Maire.

Accueil des nouveaux habitants – 17 avril 2024

M. le Maire fait un retour sur cette manifestation qui s'est très bien déroulée. Il précise que 336 invitations avaient été envoyées et que plus de 160 personnes s'étaient inscrites.

Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanales de la Pallanterie – convention d'objectifs

M. le Maire annonce qu'une nouvelle convention d'objectifs remise à jour a été signée le 28 mars 2024.

Fonds d'archives « Curtet » - donation d'archives à la commune

M. le Maire informe que le Conseil administratif a signé, le 24 avril 2024, une convention de donation d'archives avec la famille de feu M. Georges Curtet. M. Georges Curtet avait réuni de nombreuses données historiques sur la commune, notamment au niveau du parcellaire féodal et de la généalogie de familles de la commune. Il indique que tous les documents sont maintenant stockés dans les archives de la commune. Il adresse ses sincères remerciements aux enfants de M. Georges Curtet.

Mamans de jour - question de M. ZWAHLEN

M. le Maire revient sur la discussion qui a eu lieu lors de la dernière séance plénière au sujet des mamans de jour et en particulier sur la question de M. ZWAHLEN concernant une liste des mamans de jour agréées que la commune devrait fournir à ses habitants.

Il informe qu'il existe effectivement une liste des mamans de jour qui est envoyée par le Service d'autorisation de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) trois fois par an ; cette liste est tenue à disposition des parents qui en feraient la demande par le service des affaires sociales.

Actuellement, une seule maman de jour est déclarée à Vézenaz et celle-ci est affiliée auprès de l'Association Koala. Elle peut donc accueillir des enfants d'autres communes faisant partie de l'Association Koala, mais plus ceux de la commune de Collonge-Bellerive depuis qu'il a été décidé de ne plus soutenir cette association. Cette maman de jour pourrait néanmoins accueillir des enfants de la commune sans passer par l'association Koala, mais cette personne privilégie les enfants provenant des communes partenaires de Koala, afin de bénéficier des avantages de cette structure.

M. le Maire ayant terminé ses communications, **M. le Président** donne la parole à M. GOEHRING.

AB
re



Club Aviron Vézenaz

M. GOEHRING informe l'élection de M. Marc OBERSON en tant que président du club Aviron Vézenaz et le félicite.

Applaudissements.

Marathon de Genève – 4 et 5 mai 2024

Comme déjà évoqué plus tôt, **M. GOEHRING** rappelle cette manifestation et rappelle de faire attention aux restrictions de circulation.

FRANIC – amendes d'ordre numériques (QR-code)

M. GOEHRING informe que la Police municipale de Collonge-Bellerive va passer aux amendes d'ordre numériques avec QR code ; l'entrée en vigueur est prévue entre le 13 et 17 mai 2024.

Information à la population en matière de prévention des cambriolages et arnaques internet – 8 juin 2024

M. GOEHRING informe qu'une matinée avec la population sera organisée en présence de la Police municipale et de la gendarmerie, le samedi 8 juin 2024. Il donnera plus d'informations rapidement.

M. GOEHRING ayant terminé ses communications, **M. le Président** passe la parole à Mme LAPAIRE.

Atelier Plan directeur communal du 29 avril 2024

Mme LAPAIRE informe qu'un panel d'une cinquantaine d'habitants ont participé à ce premier atelier, en présence de représentants du canton, ainsi que du mandataire de la commune. Cet atelier a été animé, tout comme ceux à suivre, par un professeur et directeur de l'institut d'ingénierie du territoire à Yverdon.

Elle espère que les participants à cet atelier ont eu du plaisir et qu'ils l'ont trouvé intéressant. Elle ajoute que deux autres ateliers sont déjà organisés ; cela permettra ensuite de faire une synthèse que la commission Aménagement utilisera pour la suite de son travail sur le Plan directeur communal, en particulier sur la zone 5.

Règlement régissant les conditions d'octroi de la subvention « Arborisation des parcelles privées de la commune de Collonge-Bellerive »

Mme LAPAIRE informe que le Conseil administratif a validé ce règlement le 27 mars 2024 ; il est à disposition sur le site internet de la commune.

Journée du développement durable – 21 septembre 2024

Mme LAPAIRE annonce cette manifestation qui se tiendra pour la première fois. Elle indique que cela fera l'objet d'un point à l'ordre du jour de la commission Environnement et développement durable du mois de juin prochain.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.



13. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Un dossier de naturalisation est traité.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 22h15.

Collonge, le 30 avril 2024.



Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 170'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin des Rayes, dp8351 et dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L 2 05),

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015,

vu la révision de ce même plan réalisée en 2022 et plus particulièrement les fiches N° 4.5.16 et E.25.1.16 qui précisent les mesures à mettre en œuvre pour réhabiliter ou adapter les collecteurs du chemin des Rayes, du chemin du Vieux-Vésenaz et du chemin Neuf-de-Vésenaz,

vu la requête en autorisation de construire, n° DD 330975/1, relative au réaménagement du carrefour du chemin des Rayes, chemin du Vieux-Vésenaz et chemin Neuf-de-Vésenaz actuellement en instruction auprès du Département du territoire.

vu les échanges avec les Services Industriels de Genève et leur décision de réhabiliter, en urgence, la conduite distribuant le réseau d'eau potable dans les chemins des Rayes et du Vieux-Vésenaz, ainsi que le calendrier de ces travaux,

vu la volonté d'optimiser la coordination des travaux des SIG et ceux de la commune afin de réduire leur impact pour les nombreux usagers de ces chemins,

vu l'offre d'honoraires du bureau CERA du 8 mars 2024,

vu l'exposé des motifs du 19 mars 2024,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 26 mars 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'étudier la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés au chemin des Rayes, dp8351 et dp8358, au chemin du Vieux-Vésenaz, dp8348 et dp8359 et au chemin Neuf-de-Vésenaz, dp8361 et dp9352, propriété de la commune de Collonge-Bellerive
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 170'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.



-
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire l'éventuelle recette d'investissement du financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
 6. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en tout ou partie, au moyen des loyers versés par le FIA qui seraient alors comptabilisés annuellement durant 40 ans dans le compte de résultats sous le N° 72.46.
 7. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.
 8. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le N° 72.33, dès l'année de son abandon.



Législature 2020-2025
Délibération 24-04
Séance du 30 avril 2024

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 80'000 F, destiné à des interventions sur les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel, DP8362, propriété du canton de Genève

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L 2 05),

vu le rapport du 21 septembre 1992 du bureau d'ingénieurs civils Huguenin, repris depuis par le bureau Ingénieurs Civils et Environnement SA (ICE), ainsi qu'à un complément d'information de 1997, rédigé dans le cadre du rapport d'enquête préliminaire pour la construction de la Tranchée couverte de Vézenaz, mettant en évidence une sous-capacité hydraulique des collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel,

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015,

vu la révision de ce même plan réalisée en 2022 et plus particulièrement les fiches N° 4.3.16 et E.4.1.16 qui précisent les mesures à mettre en œuvre pour réhabiliter ou adapter les collecteurs de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel,

vu la requête en autorisation de construire, n° DD 329812/1, déposée par le Département de la Santé et des Mobilités (DSM), relative au réaménagement de la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel,

vu le préavis du 31 janvier 2024, émis par l'Office cantonal de l'eau, dans le cadre de l'instruction de cette requête en autorisation de construire et les conditions d'octroi de celle-ci,

vu la nécessité d'entreprendre les travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel conjointement aux travaux du canton de réaménagement de ce même tronçon,

vu l'offre d'honoraires du bureau ab ingénieurs SA du 22 mars 2024,

vu l'exposé des motifs du 12 avril 2024,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 26 mars 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'étudier la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, situés à la route d'Hermance, entre le carrefour de Vézenaz et le chemin de Botterel, DP8362, propriété du canton de Genève.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.



3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 80'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire l'éventuelle recette d'investissement du financement du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en tout ou partie, au moyen des loyers versés par le FIA qui seraient alors comptabilisés annuellement durant 40 ans dans le compte de résultats sous le N° 72.46.
7. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.
8. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le N° 72.33, dès l'année de son abandon.

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 300'000 F, destiné à des interventions de resurfaçages partiels des chaussées de la route de la Repentance, dp8453, du chemin des Crêts-de-la-Capite, dp8368, du chemin du Vieux-Vésenaz, dp8359, ainsi que du trottoir du chemin de Plumaget, dp8354, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le diagnostic de l'état des chemins et des trottoirs communaux réalisé en 2018 et plus particulièrement, l'état des enrobés bitumineux de la route de la Repentance, du chemin des Crêts-de-la-Capite, du chemin du Vieux-Vésenaz et du trottoir du chemin de Plumaget,

vu les études réalisées par le service des routes et de l'entretien des sites, ainsi que le budget des travaux estimé par celui-ci,

vu l'exposé des motifs du 12 avril 2024,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 26 mars 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 15 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. De procéder à des interventions de resurfaçage partiel sur les chaussées de la route de la Repentance, dp8453, du chemin des Crêts-de-la-Capite, dp8368, du chemin du Vieux-Vésenaz, dp8359, ainsi que du trottoir du chemin de Plumaget, dp8354, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 300'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 30 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2024.



Législature 2020-2025
Délibération 24-06
Séance du 30 avril 2024

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F destiné à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle de tennis, sise chemin de Relion 22, parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément aux articles 30, alinéa 1 lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la stratégie communale en matière de développement durable et sa volonté d'augmenter la production d'énergie renouvelable locale par l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiment communaux existants,

vu le crédit d'engagement d'un montant de 540'000 F, voté par le Conseil municipal, le 23 mai 2023 (délibération 23-10), relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive,

vu l'exposé des motifs du 22 avril 2024,

vu le rapport de la commission Bâtiments et logement du 24 avril 2024,

vu le rapport de la commission Finances du 30 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 46'000 F, au crédit d'engagement de 540'000 F, voté le 23 mai 2023 (délibération 23-10), relatif à l'installation de panneaux photovoltaïques sur la halle du Tennis Club de Collonge-Bellerive, sise chemin de Relion 22, parcelle N°8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, afin de couvrir des dépenses supplémentaires en matière d'équipements de sécurité.
2. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
3. De prendre acte qu'une subvention sera demandée à la Confédération pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques, voté dans le crédit d'engagement initial.
4. D'amortir la dépense nette selon les modalités définies pour le crédit d'engagement initial, voté le 23 mai 2023, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 202'000 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats et honoraires

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2024, concernant notamment divers travaux d'entretien, achats et honoraires, ainsi que certaines dépenses urgentes ou non prévisibles lors de l'élaboration du budget déjà engagées,

vu l'exposé des motifs du 24 avril 2024,

vu les rapports des commissions Scolaire du 18 avril 2024, Environnement et développement durable du 22 avril 2024 et Bâtiments et logement du 24 avril 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 30 avril 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 20 de ses membres
accepte à l'unanimité (19 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de **202'000 F** qui seront comptabilisés dans le compte de résultats sur les comptes :

Compte	Intitulé fonction / compte	Montant
0290.0000.31440.02	Mairie / Château-de-Bellerive 1 Travaux d'entretien bâtiments – Spécifiques	14'000
0290.3000.31320.02	Mairie / Château-de-Bellerive 1 Honoraires ingénieurs, architectes, techniciens divers	30'000
1500.0000.31440.03	Service du feu communal / Manège 9 Travaux d'entretien bâtiments - Sinistres	3'000
2170.0000.31300.22	Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101 Honoraires de nettoyage	17'000
2170.0000.31440.02	Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101 Travaux d'entretien bâtiments - Spécifiques	60'000
2170.0100.31440.03	Ecole de Collonge cycle élémentaire / Hermance 110 Travaux d'entretien bâtiments - Sinistres	22'000
2170.0200.31300.22	Ecole de Vézenaz / Californie 18-24 Honoraires de nettoyage	47'000
6150.0000.31100.00	Voirie et nettoyage Acquisition mobilier	9'000
Total		202'000



2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : La commune soigne ses entrées et sorties
Auteur(s) : Laurent Wisler et Paola di Romano Torres (Alternative communale)
Date de dépôt : le 15 avril 2024
Séance du Conseil municipal : le 30 avril 2024
Numéro : M24-04

Constatant :

- La méconnaissance de nos frontières communale
- Que les médias et les personnes citent par exemple : Vésenaz comme une commune
- Que les panneaux d'entrée de notre commune mentionnent : Vésenaz, La Capite, Collonge, La Pallanterie, La Gabiule et Hameau de la Repentance
- Mais où est située la commune de Collonge-Bellerive

Souhaitant :

- Matérialiser des totems aux entrées et sorties (frontière) sur les routes et chemins de notre commune
- Mentionnant par exemple : « Collonge-Bellerive Bienvenue » à l'entrée
- Mentionnant par exemple : « Collonge-Bellerive vous remercie de votre visite ou bonne route » à la sortie

Le Conseil municipal invite la commission Routes et infrastructures à

- Etudier le nombre de routes et chemins pour installer les totems
- Etudier le financement pour l'installation des totems
- Rendre un rapport en commission plénière

Motion acceptée à l'unanimité (19 oui).





> COMPTES 2023

> Présentation au Conseil municipal

> 30 avril 2024



PLAN DE LA PRÉSENTATION

> **Résultat**

Compte de résultat échelonné 2023
Evolution des charges et produits de fonctionnement (2014 à 2023)
Population

> **Revenus**

Revenus par Natures et graphiques
Constats relatifs aux revenus
Evolution de la valeur du centime additionnel PP (2014-2023)
Evolution de la valeur du centime additionnel PM (2014-2023)
Historique des évaluations fiscales 2023

> **Charges**

Charges par Natures et graphiques
Constats relatifs aux charges

> **Investissements**

Dépenses et recettes d'investissement, patrimoine administratif et financier
Dépenses et recettes d'investissement du PA, répartition par fonction
Evolution des investissements du patrimoine administratif 2014-2023
Crédits d'engagement terminés au cours de l'exercice

> **Dettes et engagements - Bilan**

Dettes et engagements financiers
Bilan synthétique

> **Indicateurs MCH2**

Indicateurs financiers MCH2

> **Conclusion**

Commentaires sur le résultat



RESULTAT

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc

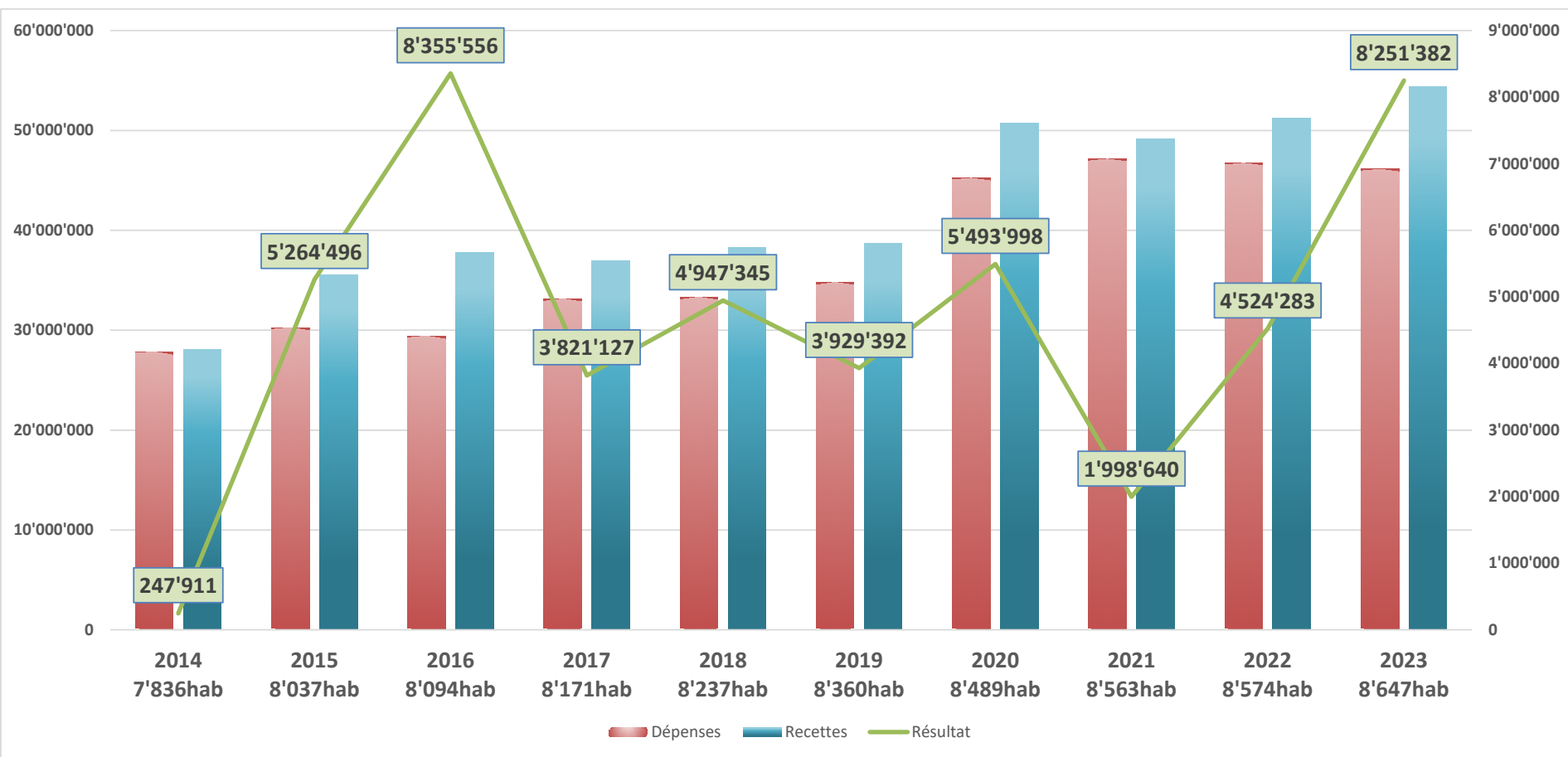


COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

		Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart 2023 C - B
(1)	Charges d'exploitation	34'074'939	38'535'767	34'952'879	- 3'582'888
	30 Charges de personnel	8'595'408	10'377'869	9'752'042	- 625'827
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	9'640'128	10'727'130	9'343'679	- 1'383'451
	33 Amortissements du patrimoine administratif	1'312'414	2'200'213	862'679	- 1'337'534
	35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	489	300	3'022	2'722
	36 Charges de transfert	14'526'500	15'230'255	14'991'457	- 238'798
	37 Subventions redistribuées	-	-	-	
(2)	Revenus d'exploitation	40'669'794	34'081'226	46'355'681	12'274'455
	40 Revenus fiscaux	37'716'790	31'028'000	42'888'518	11'860'518
	41 Patentes et concessions	-	-	-	
	42 Taxes	1'431'230	1'401'450	1'613'917	212'467
	43 Revenus divers	22'081	1'000	4'200	3'200
	45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	30'952	112'000	69'767	- 42'233
	46 Revenus de transfert	1'468'740	1'538'776	1'779'280	240'504
	47 Subventions à redistribuer	-	-	-	
(3) = (2)-(1)	Résultat d'exploitation	6'594'855	- 4'454'541	11'402'802	15'857'343
(4)	34 Charges financières	3'059'576	2'087'185	1'575'024	- 512'161
(5)	44 Revenus financiers	10'598'720	6'757'888	8'017'621	1'259'733
(6) = (5)-(4)	Résultat financier	7'539'143	4'670'703	6'442'597	1'771'894
(7) = (3)+(6)	RESULTAT OPERATIONNEL	14'133'998	216'162	17'845'399	17'629'237
(8)	38 Charges extraordinaires	9'609'715	-	9'594'017	9'594'017
(9)	48 Revenus extraordinaires	-	-	-	-
(10) = (9)-(8)	RESULTAT EXTRAORDINAIRE	- 9'609'715	-	- 9'594'017	- 9'594'017
(7)+(10)	RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	4'524'283	216'162	8'251'382	8'035'220



EVOLUTION DES CHARGES, PRODUITS ET DU RÉSULTAT DE 2014 À 2023





POPULATION

- › estimée lors de l'élaboration du budget 2023 = 8'740
- › réelle au 31 décembre 2023 = 8'647
- › estimée lors de l'élaboration du budget 2024 = 8'660



REVENUS

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc



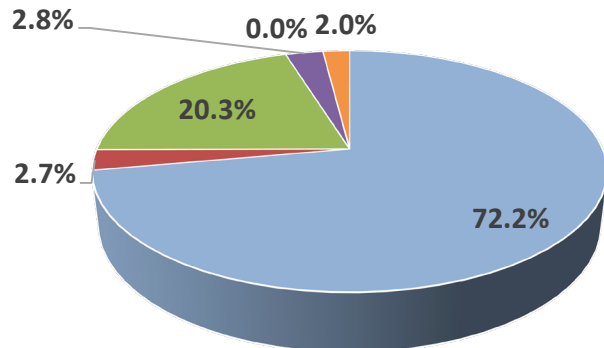
REVENUS PAR NATURES

Désignation des natures	COMPTES 2022		BUDGET 2023		COMPTES 2023		VARIATION 2023 C - B	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
40 Revenus fiscaux	37'716'790	72.2%	31'028'000	74.5%	42'888'518	77.4%	11'860'518	38%
42 Taxes	1'431'230	2.7%	1'401'450	3.4%	1'613'917	2.9%	212'467	15%
43 Revenus divers	22'081	0.0%	1'000	0.0%	4'200	0.0%	3'200	320%
44 Revenus financiers	10'598'720	20.3%	6'757'888	16.2%	8'017'621	14.5%	1'259'733	19%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	30'952	0.1%	112'000	0.3%	69'767	0.1%	-42'233	100%
46 Revenus de transfert	1'468'740	2.8%	1'538'776	3.7%	1'779'280	3.2%	240'504	16%
47 Subventions à redistribuer	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	-
48 Revenus extraordinaires	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	-
49 Imputations internes	993'347	1.9%	836'701	2.0%	1'010'178	1.8%	173'477	21%
Total revenus	52'261'860	100.0%	41'675'815	100.0%	55'383'481	100.0%	13'707'666	33%



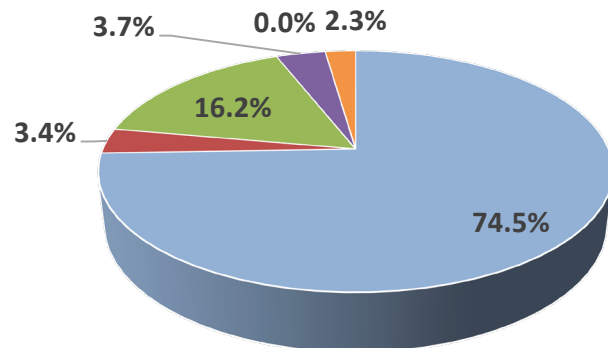
GRAPHIQUE STRUCTURE DES REVENUS PAR NATURES

Comptes 2022



■ 40 ■ 42 ■ 44 ■ 46 ■ 48 ■ autres

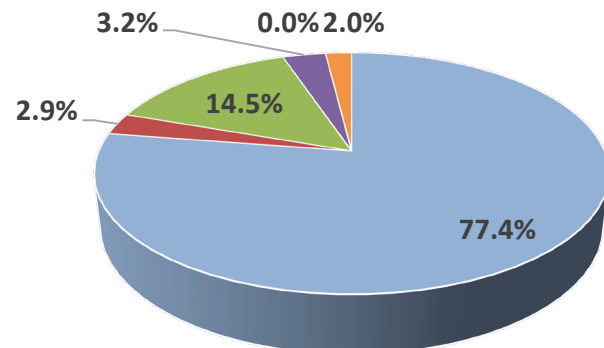
Budget 2023



■ 40 ■ 42 ■ 44 ■ 46 ■ 48 ■ autres

Désignation des natures
40 Revenus fiscaux
42 Taxes
43 Revenus divers
44 Revenus financiers
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
46 Revenus de transfert
47 Subventions à redistribuer
48 Revenus extraordinaires
49 Imputations internes

Comptes 2023



■ 40 ■ 42 ■ 44 ■ 46 ■ 48 ■ autres



CONSTATS RELATIFS AUX REVENUS HORS IMPUTATIONS INTERNES

- Les revenus sont supérieurs de CHF 13'534'189, soit +33 % par rapport au budget, les explications principales sont :
- **(40) Revenus fiscaux** : variation de CHF 11'860'518 en comparaison avec les recettes prévues au budget, soit +38 % de plus :
 - PP Production impôt 2023 estimée (revenu+fortune) + 2'300'244
 - PP Production impôt 2023 estimée (impôt à la source) + 1'532'460
 - PP Production impôt 2018-2022 estimée (rev+fortune) + 6'832'831
 - PP Production impôt 2016-2022 corrective (imp.source) + 401'838
 - PP Taxation définitive 2005-2017 (revenu+fortune) + 309'482
 - PM Production impôt 2023 estimée + 109'952
 - PM Production impôt 2010-2022 estimée + 18'316
 - Autres éléments + 355'395



CONSTATS RELATIFS AUX REVENUS – PRINCIPAUX ECARTS

- › **(42) Revenus taxes** : écart des recettes de + 212'467 (+15%), dont :
 - Remboursements d'assurances accident ou maladie + 117'723
 - Rachat des actes de défaut de biens (fiscalité) + 97'020
 - Emoluments état civil + 27'068

- › **(43) Revenus divers** : écart de + 3'200

- › **(44) Revenus financiers (produit des biens-fonds PF et PA) :**
écart de recettes de + 1'259'733 dont :
 - Revalorisation des actions BCGe + 528'529
 - Gain sur les évaluations des immeubles (H95-105) + 451'578
 - Redevance des SIG utilisation du domaine public + 109'802
 - Loyers des immeubles du patrimoine financier + 42'640
 - Redevances d'utilisation du domaine communal + 34'881
 - Dividendes actions BCGe + 32'993



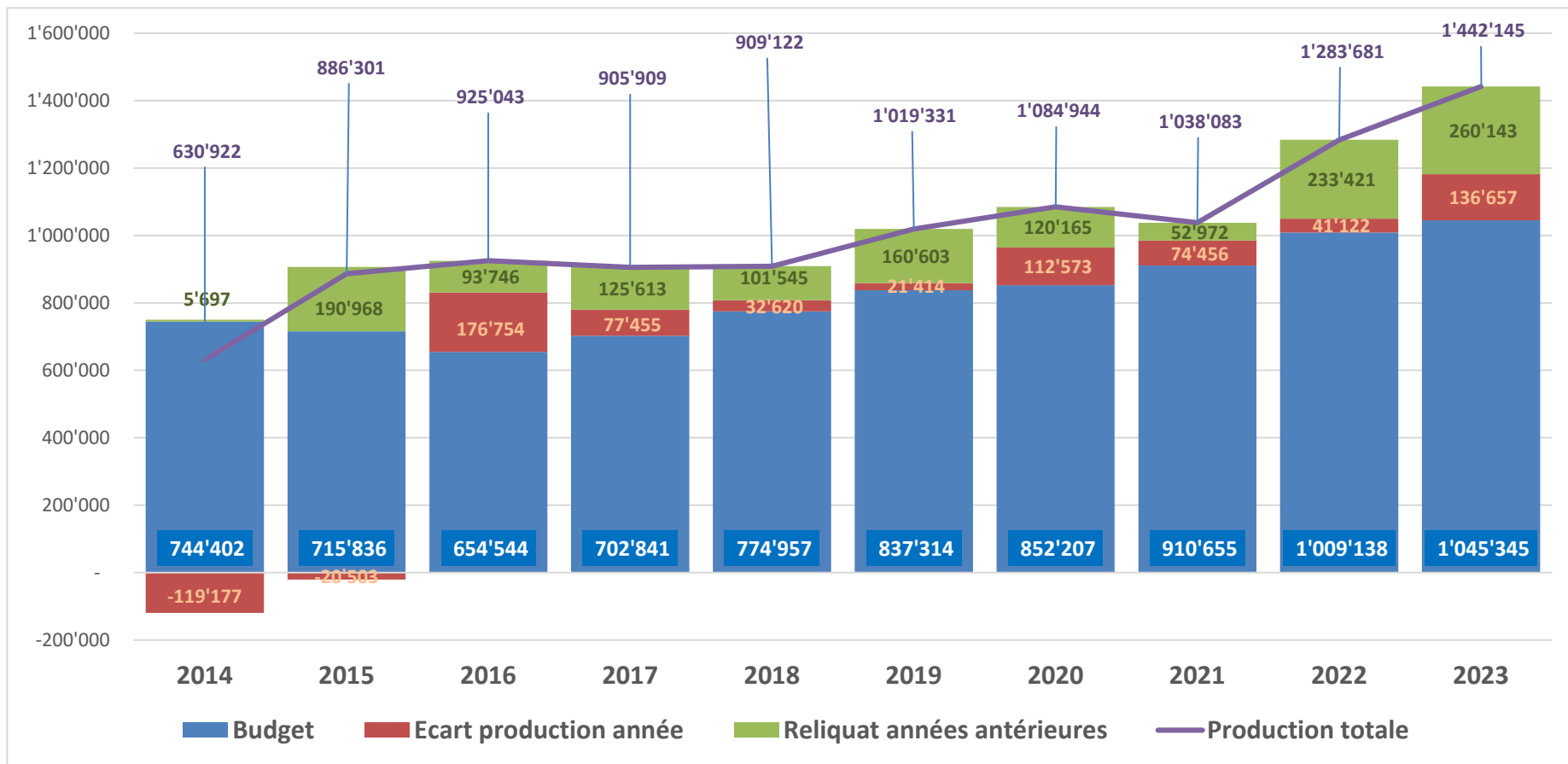
CONSTATS RELATIFS AUX REVENUS

- **(45) Prélèvement sur les fonds et financements spéciaux :**
écart de recettes de – 42'233 (en parallèle même écart sur les dépenses)
recours moindre au fonds de bienfaisance.

- **(46) Revenus de transfert :** écart des recettes + 240'504 dont :
 - Subventions petite enfance FDAP + 110'675
 - Subventions du FIA sur travaux + 91'420
 - Compensation verticale IFD (RFFA) + 44'847

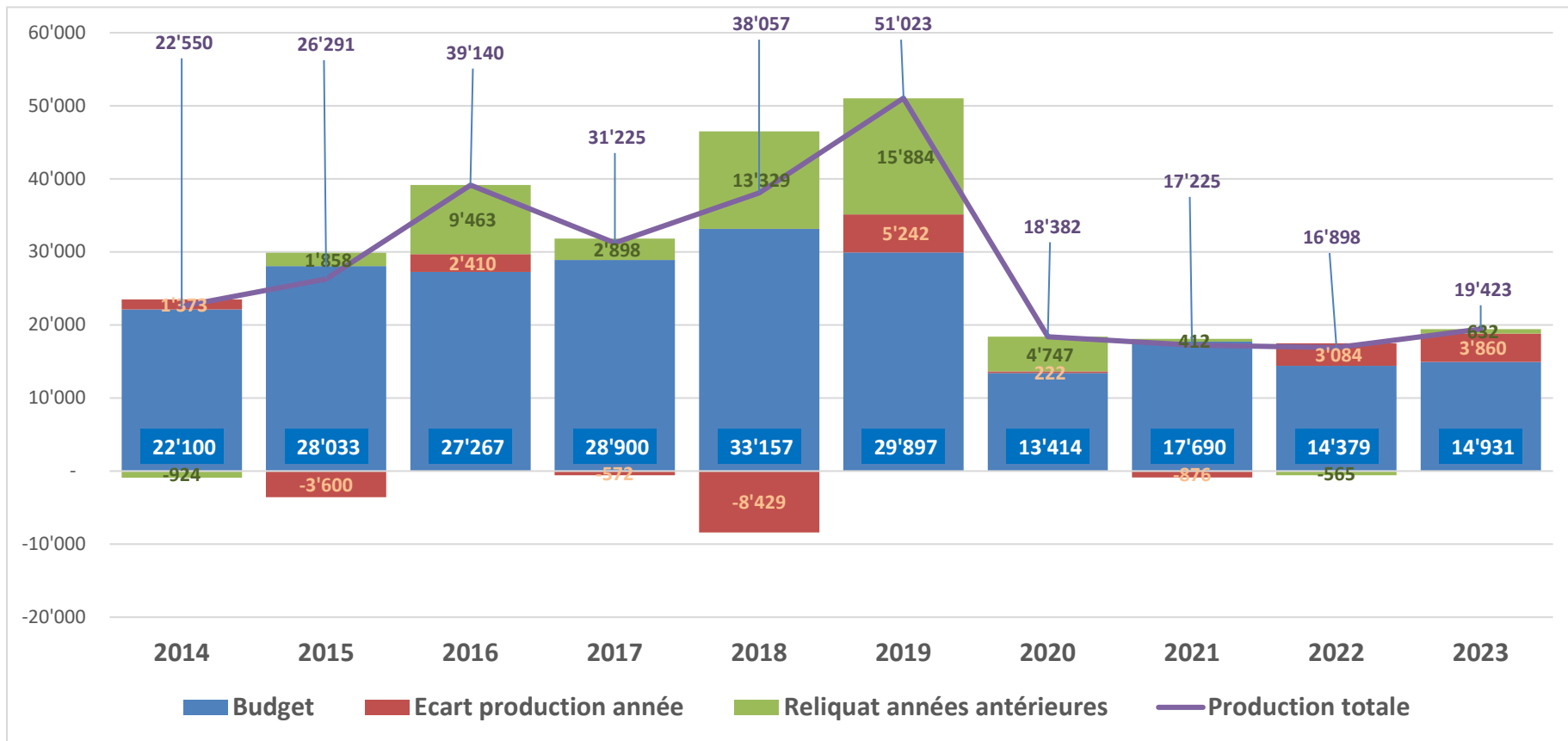


EVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL PP





EVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL PM





HISTORIQUE DES ÉVALUATIONS FISCALES 2023 ET RELIQUAT

année 2023

retenu pour budget 2023		retenu pour projection fin d'année 2023 (et amort. compl.)		brochure fiscale et comptes définitifs 2023	
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'août 2022	Estimation 31.10.2023	Différence vs budget	Brochure fiscale 2023	Différence vs budget
PP	30'935'000	33'186'440	2'251'440	34'990'742	4'055'742
PM	435'000	478'993	43'993	544'952	109'952
Total PP+PM	31'370'000	33'665'433	2'295'433	35'535'694	4'165'694

29 centimes additionnels

Variation octobre 2023 - comptes 2023 **1'870'261**

années 2005-2022

retenu pour budget 2023		retenu pour projection fin d'année 2023 (et amort. compl.)		brochure fiscale et comptes définitifs 2023	
valeur CHF rev. fiscaux	Estimation d'août 2022	Estimation 31.10.2023	Différence vs budget	Brochure fiscale 2023	Différence vs budget
PP	0	5'112'224	5'112'224	7'544'150	7'544'150
PM	0	17'564	17'564	18'316	18'316
Total PP+PM	0	5'129'788	5'129'788	7'562'466	7'562'466

Variation octobre 2023 - comptes 2023 **2'432'678**

Ecart brochure fiscale 2023 vs annonce d'octobre 2023
4'302'939



CHARGES

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc



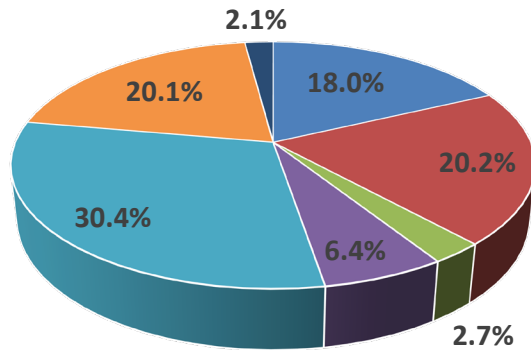
CHARGES PAR NATURES

Désignation des natures	COMPTES 2022		BUDGET 2023		COMPTES 2023		VARIATION 2023 C - B	
	CHF	%	CHF	%	CHF	%	CHF	%
30 Charges de personnel	8'595'408	18.0%	10'377'869	25.0%	9'752'042	20.7%	-625'827	-6%
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitat.	9'640'128	20.2%	10'727'130	25.9%	9'343'679	19.8%	-1'383'451	-13%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'312'414	2.7%	2'200'213	5.3%	862'679	1.8%	-1'337'534	-61%
34 Charges financières	3'059'576	6.4%	2'087'185	5.0%	1'575'024	3.3%	-512'161	-25%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	489	0.0%	300	0.0%	3'022	0.0%	2'722	100%
36 Charges de transfert	14'526'500	30.4%	15'230'255	36.7%	14'991'457	31.8%	-238'798	-2%
37 Subventions redistribuées	-	0.0%	-	0.0%	-	0.0%	-	-
38 Charges extraordinaires	9'609'715	20.1%	-	0.0%	9'594'017	20.4%	9'594'017	-
39 Imputations internes	993'347	2.1%	836'701	2.0%	1'010'178	2.1%	173'477	21%
Total charges	47'737'577	100.0%	41'459'653	100.0%	47'132'098	100.0%	5'672'445	14%



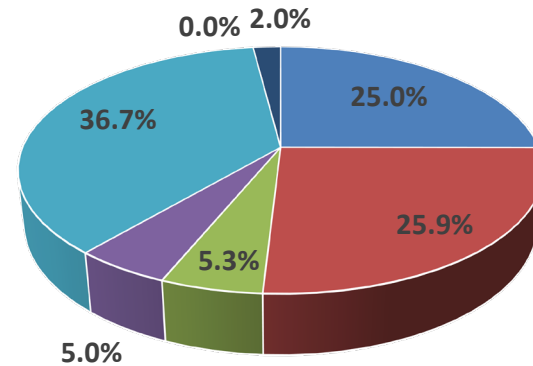
GRAPHIQUE STRUCTURE DES CHARGES PAR NATURES

Comptes 2022



■ 30 ■ 31 ■ 33 ■ 34 ■ 36 ■ 38 ■ autres

Budget 2023

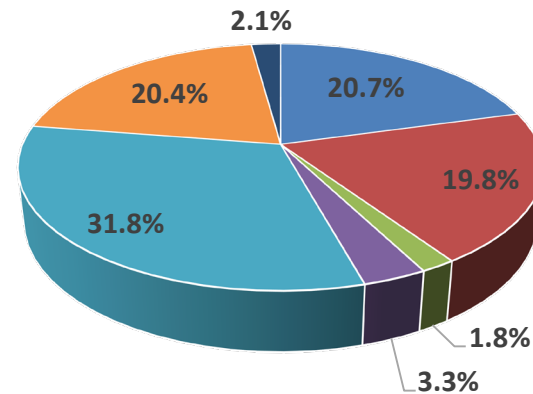


■ 30 ■ 31 ■ 33 ■ 34 ■ 36 ■ 38 ■ autres

Désignation des natures

30	Charges de personnel
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitat.
33	Amortissements du patrimoine administratif
34	Charges financières
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux
36	Charges de transfert
37	Subventions redistribuées
38	Charges extraordinaires
39	Imputations internes

Comptes 2023



■ 30 ■ 31 ■ 33 ■ 34 ■ 36 ■ 38 ■ autres



CONSTATS RELATIFS AUX CHARGES HORS IMPUTATIONS INTERNES

- › Les charges sont supérieures de CHF 5'498'968 dont CHF 9'594'017 d'amortissements complémentaires.
- › L'évolution hors amortissements complémentaires est une économie de CHF 4'095'049 , soit -10% par rapport au budget, les explications principales sont :
 - › **(30) Charges de personnel** : économie globale de CHF 625'827 dont :

▪ Salaires, remplacements maladies ou accidents	- 444'808	- 6%
▪ Charges sociales AVS AC APG et accident	- 130'763	- 6%
▪ Autres charges de personnel	- 35'495	-19%
▪ Frais de formation	- 14'761	-20%

▪ Total Charges de personnel	- 625'827	- 6%



CONSTATS RELATIFS AUX CHARGES HORS IMPUTATIONS INTERNES

➤ **(31) Charges de biens et services** : économie de CHF 1'383'451 dont :

▪ Entretien des bâtiments du PA	- 405'318
▪ Honoraires ingénieurs, techniciens et spécialistes externes	- 185'605
▪ Levées, et traitement des déchets	- 96'636
▪ Prestations de services	- 91'757
▪ Frais de réceptions et protocole	- 68'149
▪ Frais de sécurité	- 53'196
.....	
▪ Honoraires de nettoyage	+ 22'822
▪ Prestations en dommage et intérêts	+ 28'090
▪ Entretien des routes	+ 30'150
▪ Dépréciation et pertes sur créances fiscales	+ 70'099

▪ Total Charges de biens et services	- 1'383'451

(les écarts les plus significatifs sont mentionnés)



CONSTATS RELATIFS AUX CHARGES HORS IMPUTATIONS INTERNES

› **(33) Amortissements** : économie globale de CHF 1'337'534 dont :

▪ Gain d'amortissements en raison des amortissements complémentaires pratiqués en 2022	- 611'000
▪ Amortissements sur invest. non réalisés ou décalés	- 768'000
▪ Amortissements autres écarts	+ 41'466

▪ Total Amortissements	- 1'337'534

› **(34) Charges financières** : économie globale de CHF 512'161 dont :

▪ Entretien courant des bâtiments	- 221'979
▪ Intérêts d'emprunt (H95-105 non réalisé)	- 203'976
▪ Autres éléments	- 127'676
▪ Impôt immobilier complémentaire (taxations 2018-2022)	+ 41'470

▪ Total Charges financières	- 512'161



CONSTATS RELATIFS AUX CHARGES HORS IMPUTATIONS INTERNES

> **(36) Charges de transfert** : économie globale de CHF 238'798 dont :

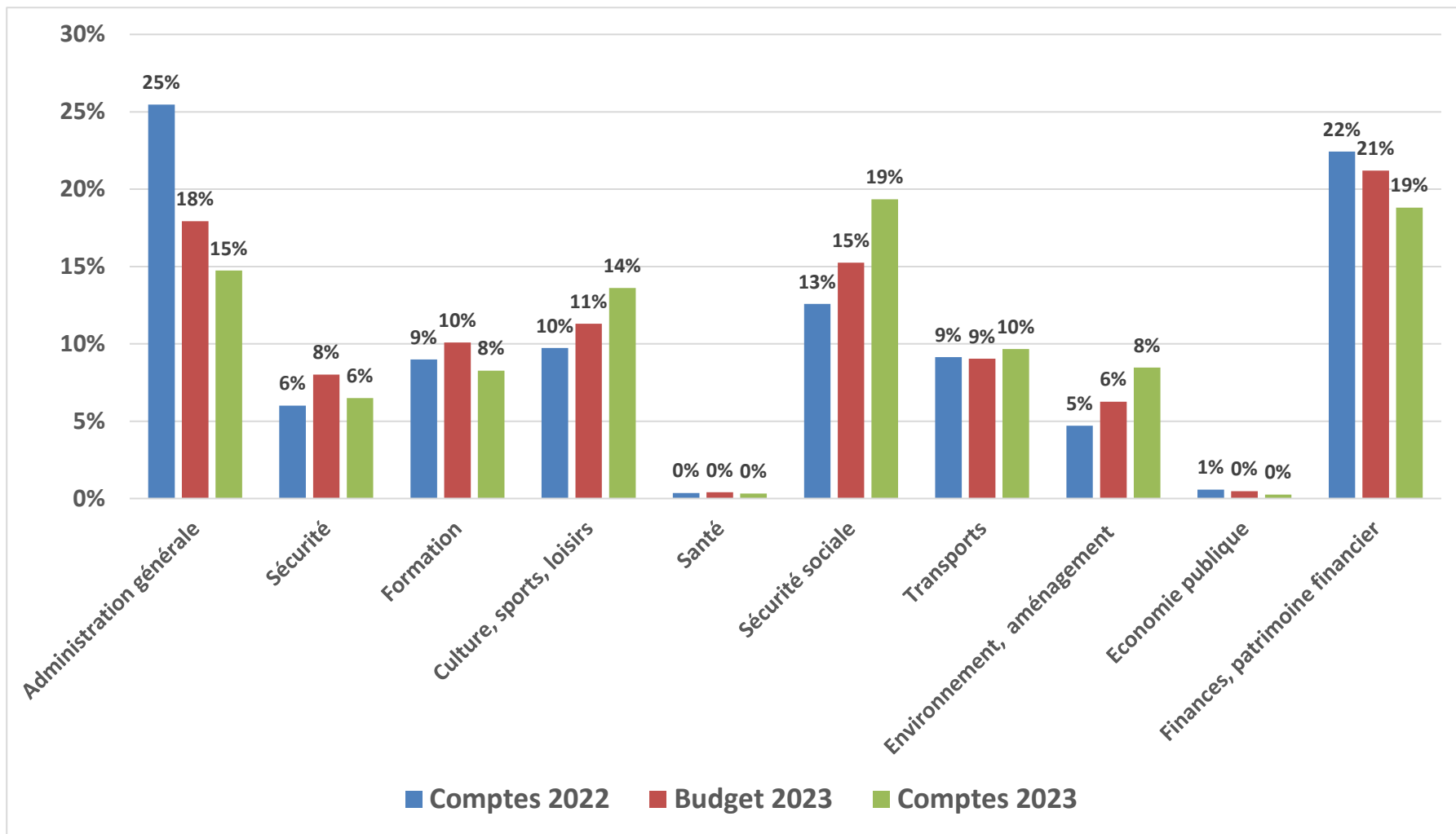
▪ Subventions aux groupements (GIPEC-CSR-ORPC Lac)	- 323'732
▪ Amortissements complémentaires pratiqués en 2022	- 78'769
▪ Compensation financière aux communes frontalières	- 61'726
▪ Subventions forfaitaires et sur justificatifs	- 55'262
▪ Subventions individuelles (dont aide sociale)	- 51'014
▪ Autres éléments	- 110'140
▪ Subventions mobilité (TPG-CFF-Vélos)	+ 49'336
▪ Péréquation intercommunale	+ 149'384
▪ Frais de perception des impôts (3% pour AFC)	+ 243'124

▪ Total Charges de transfert	- 238'798

> **(38) Amortissements complémentaire** : CHF 9'594'017 votés en décembre 2023



RÉPARTITION DES CHARGES PAR FONCTION





INVESTISSEMENTS

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc



INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER - DEPENSES

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Administration		767'600
Divers bâtiments administratifs	Contribution annuelle au FIDU	767'600
Formation		-
		-
Culture sports loisirs		1'377'965
Epicentre / Mancy 61	Rénovation et transformation du site	109'239
Tennis / Relion 22	Panneaux photovoltaïques	30'053
Football / Californie 34	Création aménagement multisports	1'123'716
Football / Californie 34	Transformation du terrain A en synthétique	24'887
Parcs et promenades	Place publique Natasha-de-Senger	28'053
Plages	Réaménagement de la plage de la Nymphé	62'017
Social		2'512'672
Crèche / Rayes 11	Transformation bâtiment Passerelle pour crèche	32'022
Service social / Vieux-Vésenaz 32	Acquisition et aménagement de locaux	2'480'650



INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER - DEPENSES

Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Routes et infrastructures		1'510'294
Voirie et nettoyage	Réaménagement ch. du Pré-d'Orsat	48'066
Voirie et nettoyage	Réaménagement chemin du Vieux-Vésenaz	6'226
Voirie et nettoyage	Réaménagement centre du village niveau école	28'182
Voirie et nettoyage	Création d'une zone 30 km/h côté lac	357'278
Voirie et nettoyage	Ch.Champs-de-Chaux, parcelle n°8353	18'517
Voirie et nettoyage	Aménagement du chemin de Charvel	60'520
Voirie et nettoyage	Construction d'un éclairage public ch. de la Carcellière	700
Réseau secondaire EU/EP	Mise en conformité 110 chambres doubles	22'463
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement ch. du Pré-d'Orsat	- 17'932
Réseau secondaire EU/EP	Réfection d'un collecteur Ch. Ermitage-de-la-Belotte	42'285
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin des Halbrands et Sous-Caran	514'674
Réseau secondaire EU/EP	Travaux collecteurs chemin du Château-de-Bellerive	34'063
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement Ch. Champs-de-Chaux	395'250



INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER – DEPENSES

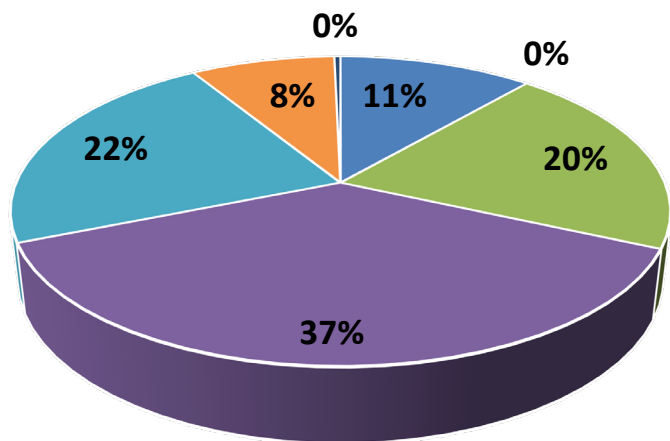
Fonction	Désignation investissement	Dépenses
Environnement et développement durable		570'387
Déchets Points de récupération	Acquisition parcelles Route d'hermance	746
Déchets Points de récupération	Point de récupération Saint-Maurice	8'107
Déchets Points de récupération	Point de récupération chemin du Grand-Clos	192'929
Protection de l'air et du climat	Subventions aux ménages programme réduction CO ²	368'605
Aménagement		24'506
Aménagement du territoire	Plan directeur charte espaces publics	24'506
Total investissements Patrimoine administratif		6'763'423

Patrimoine financier		909'891
Pointe à la Bise / parcelles n° 5676-6052-6053	Acquisition des parcelles	- 4'770
Pointe à la Bise / parcelles n° 2769-8331-5025	Reconstruction du centre nature	- 3'015
Route d'Hermance / parcelle 6563 Poses-Longues	Acquisition de la parcelle	- 746
Hermance 95-105 - Grand Clos 3	Amélioration enveloppe thermique	918'421
Total investissements Patrimoine financier		909'891

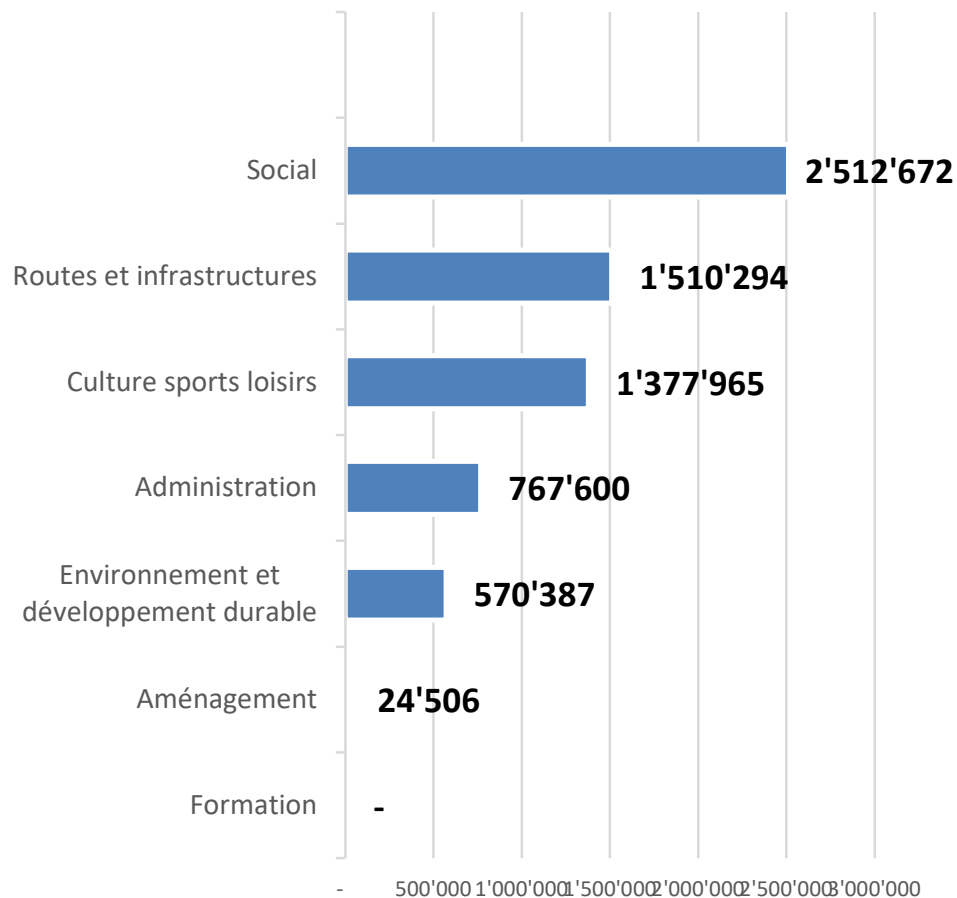
	PA	PF	PA+PF
Total des investissements réalisés	6'763'423	909'891	7'673'314
Investissements prévus au plan quinquennal	14'295'600	5'100'000	19'395'600
Proportion de réalisation	47%	18%	40%



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU PA RÉPARTITION PAR FONCTION



- Administration
- Formation
- Culture sports loisirs
- Social
- Routes et infrastructures
- Environnement et développement durable
- Aménagement



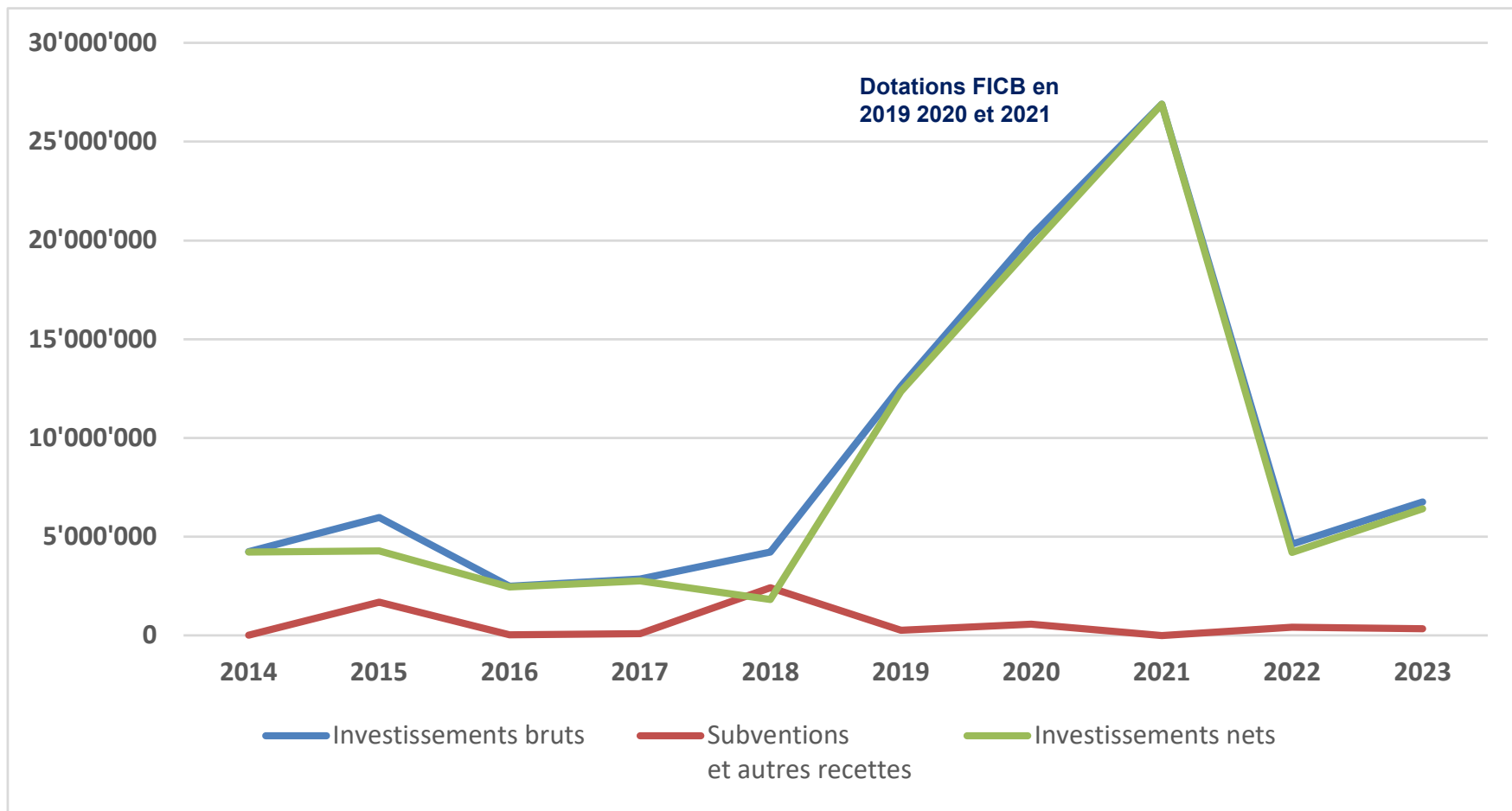


INVESTISSEMENTS PATRIMOINE ADMINISTRATIF ET FINANCIER - RECETTES

Fonction	Désignation investissement	Recettes
Culture sports loisirs		2'250
Epicentre / Mancy 61	Rénovation et transformation du site	2'250
Routes et infrastructures		332'420
Réseau secondaire EU/EP	Optimisation 4 ouvrages système d'assainissement	23'094
Réseau secondaire EU/EP	Réaménagement Ch. Champs-de-Chaux	194'440
Réseau secondaire EU/EP	Modification réseaux Route d'Hermance 40-46	114'885
Environnement et développement durable		15'000
Protection de l'air et du climat	Subventions aux ménages programme réduction CO ²	15'000
Total investissements Patrimoine administratif		349'670



EVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DU PA 2014-2023





CRÉDITS D'ENGAGEMENT TERMINÉS PA

Objet / Immobilisation	Date délibération	22.11.2022	28.03.2017 14.05.2018	08.05.2019 26.05.2020 09.02.2021	01.02.2016	28.09.2015
	Objet	Divers bâtiments administratifs Contribution annuelle au FIDU 2023	Parcs et promenades Place publique Natasha-de-Senger.	Crèche / Rayes 11 Transform. Bâtim. pour crèche	Voirie et nettoyage Réamén. entrée de Collonge, côté VZ	Voirie et nettoyage Aménag. village Collonge (M 14-02)
	Crédit brut voté	767'600.00	1'121'000.00	4'021'400.00	500'000.00	150'000.00
	Statut du crédit	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023
	Economie / Dépassement de crédit	-	503.30	509.55	171'111.85	52'069.20
	Explications sur le dépassement					
Dépenses	Total des dépenses au 01.01.2023	-	1'092'444.15	3'988'868.50	328'888.15	97'930.80
	Dépenses 2023	767'600.00	28'052.55	32'021.95	-	-
	Transfert au PF					
	Total des dépenses au 31.12.2023	767'600.00	1'120'496.70	4'020'890.45	328'888.15	97'930.80
Recettes	Total des recettes au 01.01.2023	-	71'750.00	441'000.00	-	-
	Recettes 2023					
	Total des recettes au 31.12.2023	-	71'750.00	441'000.00	-	-



CRÉDITS D'ENGAGEMENT TERMINÉS PA

Objet / Immobilisation	Date délibération	04.02.2019 15.12.2020 09.05.2023	04.02.2019 15.12.2020 09.05.2023	21.06.2022	30.10.2018	21.12.2021
	Objet	Voirie et nettoyage Ch.Champs-de-Chaux, parc.n°835 3 960 / 1'310 KCHF	Réseau secondaire EU/EP Réam. Ch. Champs-de-Chaux	Voirie et nettoyage Construction d'un éclairage public chem. de la Carcellière (servitude parcelle n°7857)	Réseau secondaire EU/EP Optimis. 4 ouvrages syst. Assainis.	Réseau secondaire EU/EP Modif.réseaux 40-46 rte d'Hermance Ct 21.12.2021 / 155'000
	Crédit brut voté	990'000.00	490'000.00	110'000.00	95'000.00	155'000.00
	Statut du crédit	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023
	Economie / Dépassement de crédit	3'259.50	1'761.40	107'899.90	71'905.85	39'710.10
	Explications sur le dépassement					
Dépenses	Total des dépenses au 01.01.2023	968'223.15	92'988.30	1'400.10	23'094.15	115'289.90
	Dépenses 2023	18'517.35	395'250.30	700.00	-	-
	Transfert au PF					
	Total des dépenses au 31.12.2023	986'740.50	488'238.60	2'100.10	23'094.15	115'289.90
Recettes	Total des recettes au 01.01.2023	-	-	-	-	-
	Recettes 2023		194'440.09		23'094.11	114'885.46
	Total des recettes au 31.12.2023	-	194'440.09	-	23'094.11	114'885.46



CRÉDITS D'ENGAGEMENT TERMINÉS PA

Objet / Immobilisation	Date délibération	08.02.2022	20.06.2017 03.02.2020 28.09.2021	19.12.2016
	Objet	Terrain parcelle n°8216 / Poses-Longues Terrain non bâti - point de récupération route d'Hermance	Aménagement du territoire Plan direct. charte espaces publics	Traitement des arbres Mes. Conservat. Align. de chênes
	Crédit brut voté	1'455'000.00	450'000.00	250'000.00
	Statut du crédit	Terminé 2023	Terminé 2023	Terminé 2023
	Economie / Dépassement de crédit	56'740.50	46'361.30	175'066.35
	Explications sur le dépassement			
Dépenses	Total des dépenses au 01.01.2023	1'397'514.00	379'132.65	74'933.65
	Dépenses 2023	745.50	24'506.05	-
	Transfert au PF			
	Total des dépenses au 31.12.2023	1'398'259.50	403'638.70	74'933.65
Recettes	Total des recettes au 01.01.2023	-	-	-
	Recettes 2023			
	Total des recettes au 31.12.2023	-	-	-



CRÉDITS D'ENGAGEMENT TERMINÉS PF

Objet / Immobilisation	Date délibération	26.09.2017 22.05.2019	08.02.2022	20.03.2018 17.12.2019
	Objet	Pointe-à-la-Bise / parcelles n° 2769-8331- 5025 Reconstruct. centre nature	Terrain parcelle n°6563 / Poses-Longues Terrain non bâti	Grand-Clos 6-8-10 / logements réfection toiture et assainissement
	Crédit brut voté	850'000.00	380'000.00	1'430'000.00
	Statut du crédit	Terminé en 2023	Terminé en 2023	Terminé en 2023
	Economie / Dépassement de crédit	63'594.35	1'899.50	54'317.10
	Explications sur le dépassement			
Coûts d'acquisition	Total des dépenses au 01.01.2023	786'405.65	378'846.00	1'375'682.90
	Dépenses 2023	0.00	-745.50	0.00
	Total des dépenses au 31.12.2023	786'405.65	378'100.50	1'375'682.90
Diminution	Total des recettes au 01.01.2023	60'000.00	0.00	57'850.00
	Recettes 2023	3'015.50	0.00	0.00
	Total des recettes au 31.12.2023	63'015.50	0.00	57'850.00



DETTES ET ENGAGEMENTS

Toutes les valeurs sont présentées en CHF et arrondies au franc



DETTES ET ENGAGEMENTS FINANCIERS

Date	Créancier	Échéance emprunt	Montant initial	Solde au 31.12.2022	Taux	Échéance intérêts	Intérêts 2023	Amortissement annuel	Solde au 31.12.2023
			Fr	Fr	%		Fr	Fr	Fr
IMMEUBLES LOCATIFS "Grand-Clos 6-8-10"									
27.07.94	UBS SA	02.08.2023	1'669'500	82'668	1.60%	trim.	786	82'668	-
27.07.94	BCGE	13.11.2025	2'087'000	2'087'000	0.90%	trim.	18'783	0	2'087'000
			3'756'500	2'169'668			19'569	82'668	2'087'000
IMMEUBLES LOCATIFS "Pointe de Vésenaz, route de Thonon 55-57-59, route d'Hermance 12"									
02.09.98	BCGE	17.10.2025	7'700'000	7'700'000	0.88%	trim.	68'701	0	7'700'000
QUADRILATERE - COLLONGE CENTRE									
29.06.15	UBS SA	15.09.2023	10'950'000	10'950'000	0.25%	trim.	19'239	10'950'000	-
TOTAL GENERAL			22'406'500	20'819'668			107'509	11'032'668	9'787'000

Taux moyen de la dette 0.61%



GARANTIES ET ENGAGEMENTS CONDITIONNELS

Engagements (annexe 12)	67'526'971
Engagements de prévoyance de la commune auprès de CAP Prévoyance (personnel communal)	30'351'474
Fondation de la Pallanterie (cautionnement de 2 emprunts BCGe et UBS)	19'382'500
Fondation immobilière de Collonge-Bellerive (cautionnement de 2 emprunts UBS)	17'550'000
Tennis-club de Collonge-Bellerive (cautionnement d'un emprunt)	242'997

Autres engagements	211'454'445
<i>La commune garantit avec les autres communes ou autres entités les montants totaux suivants (le montant propre de Collonge-Bellerive n'est pas connu)</i>	
Engagements de prévoyance du personnel de l'ACG	47'218'369
Engagements de prévoyance du personnel de CAP Prévoyance	17'869'778
Engagements de prévoyance du personnel du groupement SIS	146'366'298



BILAN SYNTHÉTIQUE

Bilan synthétique au 31.12.2023 (présentation simplifiée)

Actif	227'857'419
<i>"Emplois"</i>	
4. Patrimoine administratif (biens politiques publiques)	52'027'764
Actifs nets (amortissements déduits)	5'815'069
Participations - dotations (dont fondations)	46'212'695
5. Patrimoine financier immobilisé	133'410'259
Immeubles et terrains de rendement	130'697'575
Placements financiers (dont actions BCGe et SIG)	2'712'684
6. Créances	18'712'366
Créances fiscales	15'888'186
Autres créances courantes	2'824'180
7. Trésorerie	23'707'030

Passif	227'857'419
<i>"Ressources"</i>	
1. Fonds propres	213'243'135
Réserve de politique budgétaire	34'081'800
Résultats cumulés des années précédentes	179'161'335
2. Emprunts bancaires	9'787'000
3. Autres engagements et dettes courantes	4'827'284



INDICATEURS FINANCIERS

MCH2



INDICATEURS FINANCIERS MCH2

8 Indicateurs financiers dans le modèle MCH2 dont :

➤ Evaluation de l'endettement

Endettement très faible

4. Dette brute par rapport aux revenus					
(dettes brutes en pourcentage des revenus courants)					
2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
113%	56%	57%	45%	22%	58%
Valeurs indicatives	Plus grand que 200% : Critique				
	Plus grand que 150% : Mauvais				
	Plus grand que 100% : Moyen				
	Plus grand que 50% : Bon				
	Plus petit que 50% : Très bon				
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants				
Commentaires de la commune :					
La dette est de 12.0 millions au 31.12.2023.					
Les revenus courants s'élèvent à 54.4 millions en 2023.					

3. Part des charges d'intérêts (charges d'intérêts net en pourcentage des revenus courants)					
2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
0.32%	0.36%	0.33%	0.27%	0.18%	0.29%
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4% : Bon				
	Plus grand que 4% : Suffisant				
	Plus grand que 9% : Mauvais				
Définition	La part des charges d'intérêts est exprimée en pourcentage des revenus courants				
Commentaires de la commune :					
La charge d'intérêts est faible et la ratio en pourcentage des revenus inférieurs à 0.20%.					

L'ensemble des dettes représente 22% des revenus courants (la qualification est «très bonne» dès lors que l'indicateur est en dessous de 50%).

La charge des intérêts représente 0.18% des revenus courants (la qualification est «bonne» dès lors que l'indicateur est en dessous de 4.00%).



INDICATEURS FINANCIERS MCH2

> Autofinancement et investissements

Autofinancement très élevé Investissements modérés

8. Taux d'autofinancement (autofinancement par rapport aux revenus courants)					
2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
25%	42%	36%	30%	35%	34%
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20% : Bon				
	Plus grand ou égal à 10% : Moyen				
	Plus petit ou égal à 10% : Mauvais				
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants				
Commentaires de la commune :					
L'autofinancement 2023 est élevé à 18.9 millions (voir indicateur 2).					
Rapporté aux revenus il représente 35% de ceux-ci.					

2. Degré d'autofinancement (autofinancement en pourcentage des investissements nets)					
2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
78%	109%	66%	368%	294%	183%
Valeurs indicatives	Plus grand que 100% : Haute conjoncture				
	Plus grand que 80% : Cas normal				
	Plus petit que 80% : Récession				
Définition	Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net				
Commentaires de la commune :					
L'autofinancement 2023 est de 18.9 millions.					
L'investissement net est de 6.4 millions.					

L'autofinancement est de 35% des revenus («bon» au-delà de 20%) et il représente près de 3 fois le montant des investissements (294%, «haute conjoncture» au-delà de 100%).

5. Proportion des investissements (investissements bruts en pourcentage des charges totales consolidées)					
2019	2020	2021	2022	2023	Moyenne
31%	41%	46%	12%	16%	29%
Valeurs indicatives	Plus petit que 10% : Effort d'investissements faible				
	Plus petit que 20% : Effort d'investissements moyen				
	Plus petit que 30% : Effort d'investissements élevé				
	Plus grand ou égal à 30% : Effort d'investissements très élevé				
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées				
Commentaires de la commune :					
Les investissements 2023 s'élèvent à 6.7 millions.					
Ils représentent 16% de l'ensemble des charges consolidées.					

Sur les 2 dernières années, la proportion des investissements est de l'ordre de 15% ce qui est qualifié d'effort d'investissements «moyen».

2019, 2020 et 2021 marquées par les dotations en capital à la FICB.



CONCLUSION



COMMENTAIRES SUR LE RÉSULTAT

Excédent de revenus de 8'251'382. Montant attribué à la réserve conjoncturelle pour le maximum possible, soit 3'117'872.

- › Ce résultat positif est dû à la hausse des revenus fiscaux (année 2023 et années antérieures), au gain sur une évaluation d'un immeuble du PF, à la revalorisation des actions BCGe, aux économies de charges, et aux amortissements complémentaires.

Budget 2023	216'162
Revenus fiscaux PP et PM 2004-2022	7'917'862
Revenus fiscaux PP et PM 2023	3'942'656
Gain net sur estimations des immeubles du PF + valorisation actions BCGe	980'107
Revenus supplémentaires	693'564
Economies de charges	4'095'048
Amortissements extraordinaires	- 9'594'017
Comptes 2023	8'251'382

Les investissements du patrimoine administratif réalisés par la commune pour améliorer ses infrastructures ont été autofinancés, tout comme les investissements du patrimoine financier.



FIN DE LA PRÉSENTATION
